

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 mars 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 DUCT 11 Subvention Fonds du Maire (2.500 euros) à l'association Ring du 14e arrondissement (14e).

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 mars 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Ring du 14eme arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 18 mars 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Hamou BOUAKKAZ, au nom de la 5e commission,

Delibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2013 à l'association Ring du 14eme arrondissement (D04160 / 16746 / 2012_07005), 91, rue Vercingétorix 75014 paris.

Art 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire (14e arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2013 et suivants, sous réserve de la décision de financement.